

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01014  
Numéro SIREN : 823 476 742  
Nom ou dénomination : 2M ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/000254

**2M ENERGIE**  
**Société par actions simplifiée à Associé Unique**  
**au capital de 50 000 €**  
**05 Rue Anatole France 80170 ROSIERES EN SANTERRE**

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 12/12/ 2021**

**L'AN DEUX VINGT ET UN,**  
**Et le Douze Décembre,**

L'associée Unique de la Société s'est réunie en Assemblée générale extraordinaire au siège social de la Société.

La soussignée

- **La société ENERGIE INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 844 722 884, dont le siège social est sis 6 rue de L'Aulnaye Dracourt 91300 MASSY, prise en la personne de son représentant légal dûment habilité aux fins des présentes, propriétaire de 100 actions numérotées de 1 à 100,

Composant la totalité du capital social de la Société soit 50 000 euros correspondant à 100 actions de 500 euros chacune.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés à l'associée unique en même temps que la convocation et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mohammed HAMDI, Président de la société.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Président ;
- Nomination de Président ;
- Pouvoir pour formalités

La discussion est ouverte.

A cet effet, il a convenu ce qui suit :

## **II-Démission du Président**

Monsieur Mohammed HAMDI né le 18 Septembre 1985 à Mohammadia (Algérie), demeurant au 12 Rue Maidstone 60000 Beauvais, de nationalité française a présenté sa démission.

Sa démission a été acceptée.

*Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité*

## **II- Nomination de Président**

L'associé unique décide de nommer M. Fahim AGHROUD, né le 16/04/1988 à AKBOU, demeurant 112 rue Etienne Marcel 93100 MONTREUIL, de nationalité Française lequel accepte ses fonctions de Président.

Cette résolution soumise au vote est adoptée l'unanimité.

## **III- Pouvoir en vue des formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra de réaliser.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures trente.

Fait à Rosières-En-Santerre, le 12 Décembre 2021

**SAS ENERGIE INVEST**

**Représentée par M Habib OUADFEL**

